Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260924-DEL2026_06_04-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° DEL2026_06_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

25 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie.

4 Pouvoirs :
Mme Christiane CHATELAIN donne pouvoir à Mme Danielle CHEVILLER.
M. Laurent PASCO donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.
M. André SILVESTRIN donne pouvoir à M. Robert POTEL.
M. Mickael LE GLOANIC donne pouvoir à Mme Gwénaëlle LE HENANFF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 18 septembre 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNE AUX SINISTRES DES INCENDIES SURVENUS PENDANT L'ETE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Considérant que des incendies multiples et d'une intensité historique ont touché de nombreux départements durant la saison estivale 2026 ; que les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles sont particulièrement importantes et durables,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260924-DEL2026_06_04-DE

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) a, dès l'été, appelé les communes et intercommunalités à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire,

Considérant que la Protection Civile, partenaire de confiance de l'AMF, s'est particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat était de répondre aux premières urgences,

Considérant qu'au-delà de l'aide d'urgence, la solidarité auprès des populations sinistrées par ces incendies doit s'inscrire dans la durée, notamment en matière de relogement et de soutien aux communes sinistrées, aux fins de reconstruction,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPORTE SON SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES SINISTREES SUITES AUX INCENDIES SURVENUS DURANT L'ETE 2026 ET AUTORISE LE VERSEMENT D'UN DON DE 1 000 € A LA PROTECTION CIVILE.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 25.09.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 28 SEP. 2026